

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 20 mai 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 24 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine - CASPERS
Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**
Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston
- PILNIAK Alain -- KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia –
WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - Monsieur
MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD
Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Madame BLANCHARD Perrine

Absent Excusé :

Monsieur DEFAUQUET Gérald

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Corinne AMADEI

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT POUR REMPLACER
L'ADJOINT AU 2EME RANG DESTITUE**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à **huit** adjoints au Maire,

Vu les délibérations de la présente séance, relatives à l'avis du Conseil Municipal sur le non maintien des fonctions de deux adjoints au Maire après retrait de l'ensemble de leurs délégations,

Vu la délibération de la présente séance relative à la détermination du nombre d'Adjointes et à la fixation de l'ordre des Adjointes,

Madame le Maire sollicite l'Assemblée pour d
souhaitant candidater sur cette fonction d'Adjoint.
Un Elu est proposé candidat : Monsieur Bertrand CANIVET.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs pour l'organisation de cette élection à scrutin secret, Madame Mauricette CASPERS, élue présente la plus âgée de l'Assemblée et Madame Perrine BLANCHARD, élue présente la plus jeune de l'Assemblée, qui veilleront à la bonne marche de l'élection.

Il a ensuite été procédé à l'élection de l'Adjoint qui occupera le 2^{ème} rang du tableau des Adjoints.

Après le dépouillement, les résultats du vote (1^{er} tour) sont les suivants :

Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22+2 procurations = 24 correspondant au nombre d'enveloppes dans l'urne
Nombre de suffrages blancs : 7
Abstention : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17

Monsieur Bertrand CANIVET a été proclamé Adjoint au 2^{ème} rang du tableau et a été immédiatement installé par la remise de l'écharpe.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Maryline LUCAS

Corinne AMADEI.



Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que ... et acte réceptionné
par le Sous-maire de DOUAI
le . 6/. 06/2025, publié ou notifié
le 6/06/2025. est exécutoire
le Maire,